

# Avis public d'élection

Municipalité : \_\_\_\_\_ Date du scrutin : \_\_\_\_\_

Par cet avis public, \_\_\_\_\_, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :  
Poste de mairesse ou maire  
Poste de conseillère ou conseiller 1  
Poste de conseillère ou conseiller 2  
Poste de conseillère ou conseiller 3  
Poste de conseillère ou conseiller 4  
Poste de conseillère ou conseiller 5  
Poste de conseillère ou conseiller 6
2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau du président d'élection (ou de l'adjointe ou adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants.

Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

## **Horaire**

|          |                      |                      |
|----------|----------------------|----------------------|
| Lundi    | De 09 h 00 à 12 h 00 | De 13 h 00 à 17 h 00 |
| Mardi    | De 09 h 00 à 12 h 00 | De 13 h 00 à 17 h 00 |
| Mercredi | De 09 h 00 à 12 h 00 | De 13 h 00 à 17 h 00 |
| Jeudi    | De 09 h 00 à 12 h 00 | De 13 h 00 à 17 h 30 |
| Vendredi | De 09 h 00 à 12 h 00 |                      |

**Attention : le vendredi \_\_\_\_\_, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.**

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : **dimanche** \_\_\_\_\_, de 10 h à 20 h

Jour de vote par anticipation : **dimanche** \_\_\_\_\_, de 12 h à 20 h

Autre jour de vote par anticipation (facultatif) : **samedi** \_\_\_\_\_, de 12 h à 20 h

Jour(s) de vote au bureau du président d'élection : \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au \_\_\_\_\_ à votre président d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : \_\_\_\_\_.
5. L'adjointe suivante a été désignée pour recevoir des déclarations de candidature :  
\_\_\_\_\_.
6. Vous pouvez joindre le président d'élection (ou son adjointe, le cas échéant) à l'adresse et aux numéros de téléphone ci-dessous.

**Président d'élection**

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

**Adjointe**

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

**Signature**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_



\_\_\_\_\_  
Président d'élection